

# Commune de La Chapelle en Vercors

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept octobre le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle en Vercors étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacky CASASNOVAS, Maire.

Conseillers en exercice : **14**    Conseillers présents : **13**    Conseillers votants : **13**

Présents : CASASNOVAS Jacky ; BLANC René ; BLAIN Marie-Claude ; VAN HUFFELEN Yolande ; BLANC Monique ; MONACI Marc ; POIZAT Roger ; VAUSSENAT Bertrand ; BREYTON Bernard ; REVOL Sébastien ; ARRIBERT Denise ; ALLIER Gérard ; AUDEYER Daniel

Absent excusé : POILBLANC Alexandra

Secrétaire de Séance : Monique BLANC

\*\*\*\*\*

### **CANTINE SCOLAIRE**

- **Liste des permanents :**

Période du 3 septembre au 21 décembre : 23 enfants

Période du 1<sup>er</sup> octobre au 21 décembre : 1 enfant

**Total : 24 enfants permanents à la cantine**

Adopté à l'unanimité.

- **Convention de fourniture de repas par le Collège (liaison chaude)** - durée 1 an, renouvellement par tacite reconduction. Adopté à l'unanimité.

Bertrand VAUSSENAT précise que dans le cadre du projet PAT «Projet Alimentaire du Territoire» mené par la C.C.R.V., il sera étudié notamment un circuit court bio avec des producteurs locaux. A suivre... et à étudier éventuellement pour les repas de l'école.

### **BUDGET 2018 - DÉCISION MODIFICATIVE N°4**

#### **Opération 178 : Aménagement cantine scolaire**

Investissement/Dépense :

Compte 2188 (acquisition) : - 10 000 €

Compte 2313 (travaux bâtiment) : + 5 600 €

Compte 2315 (travaux extérieur-voirie) : + 4 400 €

Total : 0.00 €

Adopté à l'unanimité.

### **DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

- **Vente Pierre BLANC** – Terrain AH532 au lieu-dit les Prêtes

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à acquérir la parcelle référencée ci-dessus et de ce fait à ne pas exercer son droit de préemption.

Monsieur Pierre BLANC peut donc vendre la parcelle désignée ci-dessus.

Il précise qu'un arrêté d'alignement n°2018074002 en date du 17 octobre 2018 a été défini afin de régulariser le tracé de la voie communale les Prêtes, comme suit :

- 1 mètre de largeur au niveau de la parcelle AH532 tout le long de la voie communale au lieu-dit les Prêtes.

Il approuve la régularisation du tracé de la voie communale «les Prêtes» conformément à l'arrêté d'alignement.

En compensation, la commune de La Chapelle en Vercors prend en charge :

- Les frais de géomètre et de notaire.

Et en contrepartie, le propriétaire du terrain cadastré AH532 cédera gratuitement à la commune une partie de sa parcelle, conformément à un plan de bornage.

- **Vente 2 chalets SA ATREBO – Lotissement les Arbussiers**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à acquérir les parcelles référencées ci-dessus et de ce fait à ne pas exercer son droit de préemption.

- **Vente maison Cts MARTINEZ – Lotissement les Fauvettes**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à acquérir la parcelle référencée ci-dessus et de ce fait à ne pas exercer son droit de préemption.

## **TRAVAUX ACCESSIBILITE COMMERCES-PMR/RÉNOVATION**

### **TROTTOIRS**

#### **Travaux :**

Le marché public a été lancé le 28 septembre dernier, la date de remise des offres est le 19 octobre, la commission d'appel d'offres doit se réunir pour étudier les offres et choisir l'entreprise conformément aux critères du règlement de consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer les pièces administratives du marché public pour les travaux d'accessibilité des commerces-PMR et de rénovation des trottoirs, avenue des Terrasses avec l'entreprise retenue par la CAO notamment l'acte d'engagement et les avenants.

#### **Plan de financement prévisionnel :**

Toutes les aides ont été attribuées, le plan de financement prévisionnel est défini comme suit :

#### **Dépense :**

Travaux – maîtrise d'œuvre-étude de sol-frais divers : 139 829.00 € HT

#### **Recettes :**

Etat – DETR 2017 25 931.00 € (18.55%)

Département de la Drôme 55 932.00 € (40.00%)

Région Auvergne Rhône-Alpes 30 000.00 € (21.45%)

Participation communale 27 966.00 € (20.00%)

## **RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES**

### **R.G.P.D**

La commune traite de nombreuses données personnelles que ce soit pour assurer la gestion administrative (liste électorale, état-civil, marché forains, fournisseurs, marchés publics, dossiers cantine-garderie, dossier urbanisme,...), les dossiers administratifs du personnel,...

Le développement de l'e-administration constitue un levier de la modernisation de l'action publique. Nous avons recours de plus en plus aux technologies et usages numériques : dématérialisation, site internet, réseaux sociaux....

Les nombreuses évolutions technologiques d'aujourd'hui ont amené l'Union Européenne à mettre en place un **REGLEMENT COMMUN -- Protection de la vie privée des personnes et des données personnelles.**

Ce Règlement Général sur la PROTECTION DES DONNÉES, est rentré en application le 25-05-2018.

Ce règlement prévoit un PRINCIPE D'AUTO-RESPONSABILISATION des acteurs publics ou privés traitant des données à caractère personnel.

Conformément à cette nouvelle réglementation, un nouveau service a été créé au Centre de Gestion de la Drôme pour accompagner les collectivités :

- Dans un premier temps, la mairie a procédé à un état des lieux et à solliciter la CDG26 pour désigner un Délégué Protection des Données,
- Dans un second temps, une convention sera établie et signée entre la commune et le CDG26

Cout : 294 € par jour (2019 : 4 jours / 2020 : 3 jours / 2021 : 3 jours)

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer une convention triennale avec le CDG26 pour adhérer au service R.G.P.D.

## **ASSURANCES DES RISQUES STATUTAIRES 2019-2022**

Le 31 décembre prochain, notre contrat d'assurances des risques statutaires pour le personnel communal (stagiaires, titulaires et contractuel longue durée) arrive à terme – (remboursement indemnités journalières lors des congés maladies ordinaires, congés longue maladie, temps partiel thérapeutique, congé maternité, paternité, accident de service, maladie professionnelle...).

Le CDG26 a lancé une consultation.

Le Groupe CNP ASSURANCES SOFAXIS est le mieux placé, il convient d'autoriser le Maire à signer une convention avec ce groupe pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2022. Adopté à l'unanimité

## **PLAN LOCAL D'URBANISME - MODIFICATION**

Une modification doit être réalisée sur les zones NI «Zones Naturelles utilisables pour Activités de Loisirs» notamment pour le développement des campings et des gîtes.

La Mairie est en attente de la proposition de prix par le BEAUR – dossier reporté à un prochain conseil.

## **BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE**

• **Procès-verbal de mise à disposition de biens et d'équipements entre la commune et la C.C.R.V. suite au transfert de la compétence de la promotion du tourisme dont les offices de tourisme**

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer cet acte.

• **Comptabilité :**

**Décision modificative n°5 : opération 173 – Agrandissement Office de Tourisme.**

Cette opération étant réalisée par la C.C.R.V. et suite au transfert de biens, il convient de revoir l'inscription budgétaire comme suit :

Investissement/Dépense :

Compte	Libellés	Décision modificative
2313	Travaux-Maitrise œuvre	-246 000€
2188	Equilibre budget	+47 319€
102291/040	FCTVA- Mo projet agrandissement	+ 1 241€
<b>TOTAL</b>		<b>- 197 440€</b>

Investissement/Recette :

Compte	Libellés	Décision modificative
2313/040	Mo projet agrandissement	7 560€
1321	Etat – DETR	-61 250€
1322	Région	-31 000€
1323	Département	-71 750€
13251	Part. CCRV	-41 000€
<b>TOTAL</b>		<b>- 197 440 €</b>

Adopté à l'unanimité.

## **CIMETIÈRE – RÉGLEMENT INTÉRIEUR**

Les agents communaux (Mélodie LEMIERE et Laure PALMIER), ont avancé sur le dossier du cimetière (formations, état des lieux des concessions, mise à jour des plans, rangement des concessions....), il convient donc dans un premier temps de :

- **Créer un RÉGLEMENT INTÉRIEUR propre au cimetière communal incluant le columbarium** – adopté à l'unanimité.

La 2<sup>ème</sup> phase, sera le dossier de reprise des concessions abandonnées.

## **LISTE DES VOIES COMMUNALES**

Conformément au dossier de numérotations des habitations (dossier validé avec le bureau d'études et la mairie le 9-10-2018), il convient de prendre une délibération pour désigner toutes les voies communales. Adopté à l'unanimité.

*La réception des plaques de numérotation des habitations sera livrée en début d'année.*

## **VENTE TERRAIN LES ARBUSSIERS**

Par courrier en date du 19-09-2018, Madame Célia de Lavergne et Monsieur Julien Gabert souhaitent acquérir un terrain aux Arbussiers (AI 521 de 1809m<sup>2</sup>) au prix de 55 € le m<sup>2</sup>. Adopté à l'unanimité.

## **VENTE TERRAIN LOT LOTISSEMENT COMMUNAL LES BRUYERES**

Par courrier en date du 12-10-2018, Monsieur Jean François JUAN souhaite acquérir un lot (AI 744-AC412 de 640m<sup>2</sup>) au prix de 60 € le m<sup>2</sup>. Adopté à l'unanimité.

## **RENOUVELLEMENT BAIL TERRES AGRICOLES – BREYTON Fernand**

Le bail de Monsieur Fernand BREYTON se termine le 31 décembre prochain, BREYTON Fernand demande de le renouveler pour une durée de 9 ans, condition identiques au bail initial. Adopté à l'unanimité.

## **RENOUVELLEMENT LOCATION PATURAGE DERBOUNOUSE**

Convention GAEC du Mandement

La convention se termine le 31 décembre prochain, il convient de la prolonger jusqu'au 30 octobre 2019 (date identique aux autres locations de pâturage). La période de pâturage devra être la même pour tous les secteurs. Adopté à l'unanimité.

## **DIVERS**

- **Commémoration du Centenaire le 11 novembre à La Chapelle** (en partenariat avec St Agnan) à **11h30**

- **Présentation projet de création de logements locatifs SCI ESCAPADE** (par Jacky CASASNOVAS & Yolande VAN HUFFELEN)

Après avoir pris connaissance du projet réalisé par la SCI ESCAPADE pour le changement de destination d'un centre de vacances – anciennement JLS Escapade – en création de treize logements (plan pied – types T2-T3), le Conseil Municipal donne un avis favorable au changement de destination.

Le Conseil Municipal précise que ce projet doit être réalisé pour six logements, dans une première tranche, sous conditions que :

- Le stationnement des véhicules soit adapté,
- Le stationnement des vélos soit prévu,

- La gestion et le fonctionnement de cette nouvelle structure soient précisés,
- La gestion du déneigement soit précisée,
- La gestion et le stockage des ordures ménagères soient prévus,
- Sur les entrées et les sorties des véhicules sur la route départementale, à préciser,
- Le calendrier du projet doit être fourni.

Le Conseil Municipal est très favorable à ce type de projet sur la commune.

- **Bilan Semaine Bleue** (par Monique BLANC et Bertrand VAUSSENAT).

Bertrand VAUSSENAT tient à préciser que cette animation n'est pas organisée par la C.C.R.V. mais par les CCAS, les mairies Royans-Vercors, les clubs de 3<sup>ème</sup> âge, ADMR, maisons retraites, le centre social la Paz.... La C.C.R.V participe financièrement et aide pour tout ce qui est logistique.

Très bon bilan par rapport en 2017 ; des ateliers sont à revoir et à mieux cadrer.

#### Tout de table :

Bertrand VAUSSENAT :

- la Croix Rouge Royans-Vercors a un nouveau Président, Monsieur WISS.
- Préparation et repérage pour le Raid O'biwak du 15-10 au 05-11 sur le territoire par des agents qualifiés

Monique BLANC :

- Repas de fin d'année du CCAS le jeudi 29 novembre et maintien des colis de Noel pour ceux qui ne veulent pas ou ne peuvent pas se déplacer.

Marie-Claude BLAIN :

- Demande qui prend en charge les travaux de changement de la chaudière dans le garage où se trouve la Recyclerie. Jacky CASASNOVAS précise que la mairie étant propriétaire du bâtiment réalisera les travaux.

Daniel AUDEYER :

- Travaux des Petits Goulets : à l'automne prochain fermeture totale pendant 6 mois
- Date livraison Maison de Santé (travaux suivis par la C.C.R.V) : Après cet hiver

Gérard ALLIER :

- Point sur les travaux des égouts faits sur La Chapelle et sur les travaux de la STEP de la Jarjatte (d'ici 1 mois mise en service) réalisés par le S.I.E.A.V
- Point sur le prélèvement de Gélinothtes sur notre territoire

René BLANC :

- Les travaux de la route forestière de Prévalet vont débuter. Les routes vont être fermées – une info sera faite aux usagers et notamment à l'ACCA.

Roger POIZAT :

- S'interroge sur l'augmentation importante de la redevance des ordures ménagères en 2018 notamment pour les artisans et commerçants. Bertrand VAUSSENAT précise que conformément à la Loi NOTRe, les tarifs et les critères doivent être unifiés en seulement 1 an. Un gros travail a été réalisé en 2018. Il a été créé au sein de la CCRV pour 2019 un groupe de travail – élus/techniciens/artisans-commerçants-agriculteurs pour revoir ce dossier tarifaire.

**La séance est levée à 22h.**

Le Maire,

Le secrétaire,